

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Isaac DAYER

La nature de l'Action catholique

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1937, tome 36, p. 39-48

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

La nature de l'Action catholique

L'Action catholique est aujourd'hui l'objet de la plus chère sollicitude de l'Eglise et une manifestation très caractéristique de sa vie.

Dans son message de Noël dernier, Pie XI, notre Pape très aimé, malade, presque mourant, la recommandait encore, aux fidèles et aux prêtres du monde entier, en des paroles « paternellement suppliantes ».

Depuis une dizaine d'années, une abondante littérature développe ce sujet.

Pourtant, lorsqu'on veut l'étudier de près, pour répondre aux désirs du Souverain Pontife, elle ne satisfait pas toujours l'esprit qui désire une systématisation plus large et plus précise des documents pontificaux ¹.

En partant de la définition de l'A. C. reproduite partout, nous voudrions esquisser une analyse de sa nature en indiquant comment elle se rattache à la structure mystérieuse de l'Eglise.

Cette délimitation très sommaire laissera peut-être soupçonner à quelques-uns le relief qui reviendrait à l'A. C. située avec ampleur, par une étude technique, dans son contexte doctrinal.

« La participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise ».

C'est la définition commune de l'A. C. donnée par le Souverain Pontife lui-même comme une inspiration du ciel².

¹ Même l'ouvrage récent et très loué du Chanoine Guerry n'est guère qu'une compilation des actes du Saint-Siège.

Le dernier numéro de l'*Angelicum* publiait cependant une étude théologique du P. Pollet. V. *Angelicum*, 1936, pp. 442 ss.

² V. Civardi, *Manuale di Azione cattolica*, vol. I, P. 21 : « Pie XI a défini l'A. C. : « la participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise ». Le Saint-Père lui-même a affirmé que cette définition fut donnée après mûre délibération et non sans une inspiration divine. Vraiment, dit-il, l'Esprit de Dieu nous a inspiré une telle définition. »

L'A. C. est donc une activité du laïcat, et une participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique.

En situant l'activité laïque au sein de l'Eglise, nous arriverons au plan générique de l'A. C.

Pour aborder sa notion spécifique, il faudra fixer comment le laïcat participe à l'apostolat hiérarchique dans l'A. C.

La notion générique de l'A. C.

Conformément à la nature sociable de l'homme, le Christ, pour la conduite de notre vie divine, nous a réunis dans l'Eglise en une société mystérieuse, à la fois spirituelle, visible et hiérarchique.

Il est, Lui, la tête de cette Eglise par laquelle tout le corps « entrete nu et uni ensemble au moyen des jointures et des ligaments reçoit la croissance voulue de Dieu »³.

Il exerce sur l'Eglise une action analogue à celle de la tête sur le corps humain : il vivifie intérieurement par la grâce et les vertus, puis il dirige et illumine tous les mouvements extérieurs de son corps mystique⁴.

L'âme de l'Eglise.

Suivant ces deux fonctions « capitales » du Christ, les richesses contenues en son âme très sainte se répandent sur l'humanité tel un immense flot de vie et de lumière pour former, au milieu du monde, l'âme et le corps de l'Eglise comme une extension du Sauveur à travers le temps, « son corps et sa plénitude », dit S. Paul.

Par la grâce sanctifiante, le chrétien vit la vie même du Christ, et, par le caractère du baptême et de la confirmation, il participe à son pouvoir sacerdotal.

Cet organisme, constitué par la grâce et le caractère sacramentel, s'épanouit sous le regard du Christ qui, au moyen de la hiérarchie, lui trace les larges avenues de son développement. Ainsi gouvernée, dirigée par la hiérarchie, la vie chrétienne reçoit une aptitude d'extension

³ S. Paul, Col. 2, 19.

⁴ V. S. Th. Somme théol., 3 p. q. 8, a. I.

plus large et plus sûre. Les théologiens l'appellent « l'orientation juridictionnelle ».

Avec la grâce et le caractère, elle constitue l'âme créée de l'Eglise⁵, vivante intégralement ou fragmentairement en tous ses membres⁶.

La hiérarchie.

Au sein de l'Eglise, certains de ses membres participent plus profondément encore au sacerdoce et à la royauté du Christ par le caractère de l'Ordre et par le pouvoir de juridiction.

Elus du Sauveur pour succéder à ses apôtres et pour servir d'instruments actifs dans la diffusion de la rédemption à tous les cœurs humains, ils forment la hiérarchie ecclésiastique douée du pouvoir d'ordre et du pouvoir de juridiction avec ses deux branches, le magistère et le gouvernement⁷. Ce sont les « jointures et les ligaments » par lesquels le Christ entretient l'unité de son corps mystique et lui distribue l'accroissement.

La hiérarchie se tient donc du côté de la cause efficiente de l'Eglise. Elle continue le geste miséricordieux du Sauveur établissant l'Eglise sur le bois de sa croix.

Le corps de l'Eglise.

A ces principes d'activité surnaturelle, qui sont les éléments de l'âme de l'Eglise et de sa hiérarchie, s'originent des opérations nouvelles, régénératrices de l'humanité.

Lorsqu'elles s'orientent directement à la perfection du sujet, à son union personnelle avec Dieu, elles composent la vie intérieure de l'Eglise : cette vie qui échappe à toutes les persécutions de ses ennemis et que S. Jean représente dans l'Apocalypse sous les traits de la femme fuyant, au désert, la fureur du dragon.

⁵ Sur l'âme de l'Eglise, v. M. l'abbé Journet, *Nova et Vetera*, 1936, p. 465.

⁶ Comment peut-on être membre de l'Eglise ? v. M. Journet, *Nova et Vetera*, 1933, pp. 90 ss.

⁷ Sur la hiérarchie, voir des aperçus clairs et personnels, encore de M. l'abbé Journet dans *Nova et Vetera*, 1930, pp. 98 ss ; 1936, p. 205, pp. 448 ss., pp. 468 ss.

En tant que l'activité chrétienne s'ordonne à la conquête et manifeste visiblement l'âme totale ou partielle de l'Eglise et sa hiérarchie, elle forme le corps de l'Eglise⁸, coextensif à son âme⁹.

L'apostolat hiérarchique.

Comme un corps naturel organique, le corps de l'Eglise se différencie en divers organes et fonctions ayant chacun une activité particulière.

C'est ainsi que dans l'unité du corps de l'Eglise, nous avons principalement la fonction hiérarchique ou cléricale et la fonction laïque.

Leurs membres communient à la même grâce sanctifiante et à la même vie intérieure. Ils se distinguent par une participation plus ou moins profonde au sacerdoce et à la royauté ou au gouvernement du Christ, tête de l'Eglise.

La hiérarchie participe au sacerdoce du Christ par le caractère du sacrement de l'Ordre. Elle obtient ainsi l'indicible pouvoir de consacrer le vrai corps et le vrai sang du Christ et de remettre les péchés.

La royauté du Christ communique aussi à la hiérarchie le droit d'enseigner et de gouverner l'Eglise pour le plein épanouissement de la grâce sacramentelle.

Toutes ces activités, propres à la hiérarchie, continuent la mission confiée par le Christ aux apôtres, au jour de l'Ascension, lorsqu'il leur enjoignit de parcourir le monde en baptisant et en prêchant sa doctrine¹⁰.

L'apostolat laïc.

Le sacerdoce du Christ s'étend même aux laïcs chrétiens dans le caractère du baptême et de la confirmation. En vertu de ces sacrements, les fidèles peuvent assister activement au sacrifice de la messe, recevoir les autres sacrements et confesser la foi dans le monde non seulement comme un devoir moral mais comme un acte officiel,

⁸ Sur le corps de l'Eglise, v. M. Journet, *Nova et Vetera*, 1936, pp. 307 ss.

⁹ *Nova et Vetera*, 1936, pp. 465-6.

¹⁰ V. Evangile de S. Matthieu, la fin.

posé au nom de l'Eglise pour témoigner l'éternelle vérité qu'elle porte en elle.

L'organisation juridictionnelle relie aussi le chrétien à la royauté du Christ. Elle le dispose à recevoir avec docilité et plénitude l'influence sanctificatrice venant du Sauveur par la hiérarchie.

Parce qu'ils sont communs, de droit, à tous les chrétiens, le sacerdoce et la royauté des fidèles ne constituent pas un degré hiérarchique. Ils associent cependant très réellement à la consécration sacerdotale du Christ.

Et si le Sauveur fut institué formellement Prêtre par l'onction substantielle qui s'épandit sur sa nature humaine à la suite de son union personnelle au Verbe de Dieu¹¹, nous devons dire que dans le baptême et la confirmation, une participation très mystérieuse à cette grâce d'union, qui sanctifie radicalement l'humanité du Christ, s'écoule dans les âmes chrétiennes.

L'exercice de ces perfections ennoblissantes constitue proprement l'activité laïque dans l'Eglise.

Quand elle devient conquérante, elle est l'apostolat laïc auquel il appartient d'infuser une forme chrétienne à toutes les manifestations de la vie morale, individuelle et sociale, sur le plan économique et politique.

Par nature, il est soumis à la hiérarchie et organisé par elle.

Il est cependant un complément nécessaire de l'activité hiérarchique, et une différenciation essentielle du corps de l'Eglise.

La notion spécifique de l'A. C.

Au centre de l'Eglise, nous avons reconnu l'apostolat laïc comme une pièce importante de son armature. Pourtant, cet apostolat laïc, même organisé sous la hiérarchie, n'est pas encore spécifiquement l'A. C. Il n'en est que la matière toute préparée, « l'A. C. en devenir », ou le genre de l'A. C.

¹¹ C'est l'opinion du théologien Gonet et de l'école française contre les Carmes de Salamanque pour lesquels le Christ est Prêtre en vertu de sa grâce habituelle capitale.

Dans sa définition, l'A. C. importe une participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique. Si nous voulons préciser la notion de l'A. C, il nous faudra définir cette participation.

Selon Aristote¹², celui qui participe à la perfection d'un supérieur communique avec lui dans la possession d'une même qualité. Quelque chose de la perfection propre au supérieur doit se trouver analogiquement dans l'inférieur.

L'apostolat hiérarchique étant supérieur à l'apostolat laïc, comme le parfait par rapport à l'imparfait, celui-ci, pour devenir précisément de l'A. C, doit recevoir de la hiérarchie une forme qui le pousse au-dessus de lui-même, en lui communiquant la perfection même de la hiérarchie dans la mesure où elle est communicable au laïcat — un peu comme les vertus morales sont ordonnées intrinsèquement à la fin de la charité par l'information de l'amour surnaturel.

La notion de participation, que le Souverain Pontife semble bien donner comme la note spécifique de l'A. C, nous paraît donc exiger plus qu'une simple impulsion extrinsèque reçue de la hiérarchie par l'apostolat laïc lorsqu'il travaille sous la direction de l'autorité ecclésiastique avec une entière docilité. La perfection même de la hiérarchie doit envelopper et informer l'apostolat laïc en l'attirant sur un plan spécifique nouveau¹³.

Parce que toute qualité exige une disposition dans le sujet où elle est reçue, certains veulent même un charisme pour les militants de l'A. C.¹⁴ Mais le baptême et la confirmation suffisent probablement, de sorte que l'A. C. serait une pleine actuation de ces caractères sacramentels.

Pour atteindre exactement la forme constitutive de l'A. C, il nous reste à considérer de plus près les éléments de l'apostolat hiérarchique et les aspects sous lesquels il peut se communiquer au laïcat.

L'apostolat hiérarchique comporte d'abord le pouvoir d'ordre. Celui-ci est incommunicable parce qu'il exige

¹² V. Les Métaphysiques, com. de S. Th. I, n° 154.

¹³ Peut-être faudrait-il préciser en ce sens les réflexions de M. l'abbé Journet dans *Nova et Vetera*, 1936, p. 321.

¹⁴ R. P. Pollet, art. cité de l'*Angelicum*.

une consécration et une puissance physique nouvelle, le caractère sacramental de l'Ordre, obtenu par un contact particulier avec le Christ.

Mais la hiérarchie comprend aussi un pouvoir juridictionnel de magistère et de gouvernement. Et, à la différence de l'ordre, la juridiction se transmet par une injonction humaine¹⁵. Pour cette raison elle peut se communiquer au laïc, au moins par son rôle magistériel.

Sans le confondre avec la hiérarchie, l'A. C. apporte à l'apostolat laïc une élévation intérieure qui lui permet de toucher aux fins poursuivies par la hiérarchie.

Malgré cet exhaussement, l'A. C. ne devra jamais s'arroger ce qui appartient en propre à la hiérarchie, en particulier l'exercice du pouvoir d'ordre. Mais elle ne s'arrête pas non plus à suppléer l'action du clergé et à collaborer avec lui dans l'œuvre apostolique. Cela ne la sortirait pas de l'orbite propre à l'activité chrétienne en général. L'A. C. est une communion d'action et même de pouvoir avec la hiérarchie. En vertu d'une libre initiative, la hiérarchie entraîne le laïc à l'intérieur même de sa mission apostolique.

Le sublime mandat confié par Notre-Seigneur à ses apôtres et transmis à la hiérarchie de droit divin, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, le Souverain Pontife le délègue officiellement, aujourd'hui, dans une certaine mesure, à tous les fidèles.

Dans ce sens, l'A. C. devient une vraie vocation.

« Tous ceux, dit le Pape Pie XI, qui travaillent au développement de l'A. C. sont *appelés*, par une grâce tout à fait singulière de Dieu, à un ministère peu différent du ministère sacerdotal¹⁶. »

Comme toute vocation, l'A. C. importe essentiellement un appel de la hiérarchie accompagné de dispositions personnelles de la part du sujet avec cet attrait intérieur fait de lumière et de désir ardent pour la gloire et le triomphe du Christ.

Pratiquement, la délégation et la direction, par lesquelles l'autorité ecclésiastique instaure l'A. C., s'exercent dans un contact continu et très intime des militants avec

¹⁵ V. S. Th., Somme théol., 2^a, 2^{ae}, q. 39, a. 3.

¹⁶ V. Documentation cath., tom. 23, col. 335.

le prêtre. Une formation spirituelle profonde doit infuser au laïc la pensée et la grâce sacerdotales. Toute perfection participée ne subsiste en effet que par un influx constant de la source d'où elle provient. A la face du monde, l'A. C. apparaît comme une vaste ordination du laïc, soulevé, par une libre disposition de la hiérarchie, sous le souffle de l'Esprit-Saint, jusqu'à la participation de son pouvoir et de son œuvre magistérielles.

Vers un développement nouveau de la doctrine et de la vie de l'Eglise

Cette initiative du Souverain Pontife est quelque chose « de nouveau au ciel de l'Eglise ». Sans métaphore, disons qu'elle l'oriente vers un développement de sa doctrine et un élargissement de sa vie.

En effet, les directives de l'A. C. précisent les énoncés scripturaires sur le sacerdoce et la royauté des fidèles.

« Le Christ nous aime, disait S. Jean, Il nous a lavés dans son sang et nous a faits *rois et prêtres* pour Dieu son Père¹⁷. »

« Pour vous, vous êtes une race choisie, un *sacerdoce royal*, une nation sainte, un peuple d'acquisition, afin que vous annonciez les vertus de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière¹⁸. »

Ces textes merveilleux brillent comme des perles dans la littérature inspirée. Nous n'en avons pas encore une étude profonde et systématique. Maintenant, l'A. C. leur apporte une lumineuse illustration. Nous savons désormais que le sacerdoce et la royauté des fidèles, sans empiéter sur les pouvoirs d'ordre et de juridiction, peuvent les conduire, au-delà d'une simple assistance de l'œuvre apostolique, jusqu'à une communication active aux pouvoirs et à l'activité de la hiérarchie.

C'est pourquoi le Saint-Père, dans son Encyclique « *Ubi arcano* », disait aux Evêques : « Dites à vos fidèles du

¹⁷ V. Apocalypse, I, 5-6.

¹⁸ V. I^{er} Ep. de S. Pierre, 2, 9.

laïcat que lorsque, unis à leurs prêtres et à leurs évêques, ils participent aux œuvres de l'apostolat et de la rédemption individuelle et sociale, alors, plus que jamais, ils sont la race élue, le *sacerdoce royal*, la nation sainte qu'exaltait S. Pierre¹⁹. »

L'organisation de l'A. C. se présente comme un développement homogène de la doctrine chrétienne.

Elle est aussi en continuité avec la vie et la pratique de l'Eglise. Nous y verrions une réplique moderne de ces missions itinérantes composées de prophètes, de docteurs et d'autres charismatiques que les historiens des origines chrétiennes reconnaissent aux premiers âges de l'Eglise comme un service de l'apostolat à côté de la hiérarchie²⁰.

Le Souverain Pontife saluait aussi dans les membres de l'A. C. les continuateurs de ces laïcs, hommes et femmes, que S. Paul nomme souvent dans ses lettres comme de précieux associés à son dur ministère²¹.

Ce mouvement de l'A. C. s'étend peu à peu à tous les pays du monde. Il marque un renouveau chrétien. C'est une réponse concrète de l'Eglise au reproche qu'on lui a fait de se réduire à une action hiérarchique, et une éclatante réprobation de la démocratie religieuse qui ramène toute la religion à l'activité laïque²².

Parallèlement aux efforts de reconstruction doctrinale et vitale accomplis par beaucoup d'Eglises réformées, et avec un sens bien plus profond, l'A. C. rappelle à une société désaxée parce qu'elle ne veut plus être chrétienne, à « un monde cassé et sans âme », qui, sous le faux brillant

¹⁹ V. Civardi, liv. cit., p. 21.

²⁰ V. Batiffol, *Etudes d'histoire et de théologie positive*, p. 260, cité dans *Nova et Vetera*, 1936, p. 453.

²¹ « S. Paul achève ses lettres avec une litanie de noms : peu de prêtres, beaucoup de laïcs, aussi des femmes. « Aidez ceux qui travaillent avec moi dans l'évangélisation », dit-il aux Philippiens. C'est comme s'il disait : *ils sont de l'Action catholique.* »

V. Civardi, liv. cit., t. I., p. 151.

²² V. *Nova et Vetera*, 1936, p. 319.

de l'instruction, cache un vide douloureux de spiritualité et de culture, l'A. C. rappelle que le christianisme doit vivifier et régir toute la vie humaine individuelle, familiale et sociale, comme une condition indispensable de santé et de développement.

Actuellement, les historiens les plus rationalistes reconnaissent la place tenue par les anciennes religions — qui ne possédaient pourtant que des étincelles de vérité — dans la formation des civilisations préchrétiennes. Aussi le mouvement areligieux, la grande hérésie de notre temps, qui veut se libérer follement de la vérité chrétienne intégrale, s'oppose à toutes les traditions de l'histoire humaine.

L'une des grandes tâches de l'A. C. sera de redonner à ce monde, écrasé sous le poids d'un matérialisme épais, le sens et l'équilibre d'une culture qui ne peut être vraiment humaine sans être chrétienne.

L'A. C. est nécessaire parce qu'elle répond à ces besoins pressants de notre époque.

Elle est opportune surtout, comme toutes les initiatives de l'Esprit qui gouverne l'Eglise et lui inspire à tous moments les moyens les plus aptes à réaliser ses fins mystérieuses.

Le Souverain Pontife l'a ordonnée avec l'assistance du Saint-Esprit dont l'Eglise ne manquera jamais jusqu'à la fin des siècles selon la promesse du Sauveur.

Tous les catholiques, en communion avec le Siège de Pierre, doivent la soutenir et l'aimer avec respect et obéissance, à supposer même que leur foi n'y soit pas engagée²³.

St-Maurice, janvier 1937.

I. DAYER

²³ Le R. P. Pollet, art. cit., soutient que l'institution de l'A. C. engage l'infailibilité pontificale comme l'approbation des ordres religieux.